République Française

DEPARTEMENT DES ARDENNES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 20 JANVIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune nouvelle de Bazeilles, régulièrement convoqué le douze janvier deux mille dix-sept, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire de la commune nouvelle de Bazeilles, Monsieur Guy LEPAGE.

Nombre de Membres 41, en fonction 41, qui ont délibéré : 39.

Etaient présents: M. Guy LEPAGE, M. Francis BONNE, M. Jacques BARILLY, M. Marc GUÉNIOT, M. Stephen KRAUS, Me Claude DRUMEL, Me Sophie DROZDOWIEZ, Me Annie QUENTIN, M. Michel GAUTRON, Me Maria SCHOUMAKER, M. René PETITDAN, M. Mistral BANA, Me Françoise MORETTE, Me Myriam HIBLOT, Me Claudine CHATELAIN, M. Robert GALMOT, M. Bernard NOLEVAUX, Me Anne MANDRA, Me Christelle CAHART, M. Patrick MALLY, Me Isabelle PARENT M. Michel BELDJOUDI, Me Noémie MAYET, M. Arnaud FAUCHERON, M. Bertrand CHEMIN, Me Brigitte KLEIN, Me Cindy DAVESNE, Me Martine GOFFINET, M. Frédéric JAUMOTTE, M. Jean-Pierre SAC, M. Steve HABARY, M. Pascal RODRIGUES DA SILVA, M. Nicolas SCHOUMAKER, Me Marie-Madeleine BANA, M. Olivier BARBIER, M. Bernard WATLET.

Absent excusé sans pouvoir : M. Jean-Paul GRASMUCK.

Absente: Me Elyane DE MONTAGNAC

Absents excusés avec pouvoir: Me Martine THIERNESSE ayant donné pouvoir à M. Michel GAUTRON, M. Jean-Charles MASSIN ayant donné pouvoir à M. René PETITDAN, M. Michael LEFEVRE ayant donné pouvoir à Me Martine GOFFINET.

Secrétaire élu : M. Jacques BARILLY.

Monsieur le Maire réalise l'appel des conseillers, puis demande au Conseil Municipal de supprimer le point à l'ordre du jour relatif à la compétence optionnelle de la FDEA en matière d'éclairage public, et d'ajouter les points relatifs au versement des heures supplémentaires et des questions diverses.

Monsieur le Maire demande ensuite à Monsieur GUÉNIOT, secrétaire de séance du Conseil du 7 janvier 2017 de faire lecture du compte rendu, qui est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal accepte la demande de Monsieur Bernard NOLEVAUX d'être désigné conseiller de défense suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend les décisions suivantes :

<u>DÉLIBÉRATION n° 1: PARTICIPATION EMPLOYEUR AUX MUTUELLES ET CONTRAT DE PREVOYANCE POUR LES AGENTS DE RUBECOURT ET VILLERS CERNAY POUR 2017:</u>

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'étendre aux agents de Rubécourt et Lamécourt et de Villers-Cernay, pour l'exercice 2017, la participation de la commune à la garantie complémentaire santé souscrite par l'agent justifiant d'un contrat labellisé et de verser une participation mensuelle de 20 € pour l'agent et de 11 € par personne à sa charge couverte par le contrat.

De plus, il est proposé au Conseil municipal, dans le cadre de la garantie maintien de salaire, pour les agents concernés par un contrat labellisé, de verser une participation mensuelle de 5 € aux agents de catégorie C et de 8 € pour les agents de catégorie A.

Ces montants sont indiqués pour des agents à temps complet et seront proratisés en fonction des quotités horaires. Madame MANDRA précise qu'il est obligatoire d'uniformiser les situations de l'ensemble des agents de la collectivité.

Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION n° 2 : ATTRIBUTION DU REGIME INDEMNITAIRE :

Après avoir examiné les différents régimes indemnitaires applicables aux 3 communes, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'étudier la possibilité d'ajuster les régimes indemnitaires perçus par les agents de Rubécourt et Lamécourt et de Villers Cernay. Il propose de verser pour les grades suivants une IAT mensuelle sur la base des montants de référence ci-dessous, en proratisant en fonction des temps de travail de chaque agent : (Mesure applicable à compter du 1^{er} février 2017).

Adjoint administratif principal 1ère classe: 478,96 €,

Adjoint administratif principal 2ème classe: 472,49 €,

Adjoint technique: 451,98 €.

Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION n° 3: MODALITES DE VERSEMENT DU REGIME INDEMNITAIRE:

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer sur la possibilité de maintenir le versement du régime indemnitaire intégral des agents en cas de maladie ordinaire, longue maladie, ou congé longue durée.

Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION n° 4 : TABLEAU DES EMPLOIS :

Monsieur le Maire présente le tableau des emplois permanents (titulaires) de la commune de Bazeilles (actualisé avec les effectifs des communes de Rubécourt et Lamécourt et Villers-Cernay) à la date du 1^{er} janvier 2017, qui présente un effectif de 24 agents titulaires permanents : 7 au Secrétariat, 9 au service technique, 5 au service périscolaire, 2 au service entretien salle et stade et 1 pour la police.

CATEGORIE	FILIERE	CADRE D'EMPLOI	QUOTITE	SERVICE	SITUATIION ADMINISTRATIVE
					-
А	Administrative	Attaché territorial	тс	Secrétariat	Pourvu
С	Administrative	Adjoint administratif	TC	Secrétariat	Pourvu
С	Administrative	Adjoint administratif	TC	Secrétariat	Pourvu
С	Administrative	Adjoint administratif	TNC - 30h	Secrétariat	Pourvu
С	Administrative	Adjoint administratif	TNC - 31h30	Secrétariat	Pourvu
С	Administrative	Adjoint administratif	TNC - 16h	Secrétariat	Pourvu
С	Administrative	Adjoint administratif	TNC - 13h	Secrétariat	Pourvu
				7	
С	Technique	Adjoint technique	TC	Technique	Pourvu
С	Technique	Adjoint technique	TC	Technique	Pourvu
С	Technique	Adjoint technique	TC	Technique	Pourvu
С	Technique	Adjoint technique	тс	Technique	Pourvu
С	Technique	Adjoint technique	TC	Technique	Pourvu
С	Technique	Adjoint technique	тс	Technique	Pourvu
С	Technique	Adjoint technique	TNC - 6h	Technique	Pourvu
С	Technique	Adjoint technique	TNC - 30h	Technique	Pourvu
С	Technique	Adjoint technique	TNC - 35h	Technique	Pourvu
				9	
С	Animation	Adjoint d'animation	TC	Animation	Pourvu
С	Animation	Adjoint d'animation	TNC - 30h	Animation	Pourvu
С	Technique	Adjoint technique	TC	Technique	Pourvu
С	Technique	Adjoint technique	TNC - 27h	Technique	Pourvu
С	Technique	Adjoint technique	TNC - 17h30	Technique	Pourvu
				5	
С	Technique	Adjoint technique	тс	Entretien salles	Pourvu
C	Technique	Adjoint technique	TNC - 18h	Entretien stade	Pourvu
				2	
		agent de police			
С	Police	municipale	TC	Police	Pourvu
				1	

Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION n° 5 : AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS :

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à effectuer des recrutements d'agents contractuels pour permettre la continuité du fonctionnement des services municipaux en cas d'absence d'agents pour une durée plus ou moins longue.

Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION n° 6: APPROBATION DES TARIFS MUNICIPAUX POUR 2017:

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'approuver le maintien des tarifs municipaux en vigueur dans chaque collectivité avant la création de la nouvelle commune au 1^{er} janvier 2017.

Madame QUENTIN précise que les habitants de Rubécourt et Lamécourt pouvaient prétendre un tarif particulier. Après avoir délibéré, le Conseil étend cette possibilité aux habitants de Villers-Cernay et Bazeilles. De plus, Monsieur le Maire précise que les agents de Bazeilles bénéficient d'une location de salle gratuite par an. Cette disposition est également étendue à l'ensemble des agents de la commune nouvelle.

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des tarifs :

LOCATION DE SALLES DE BAZEILLES :

Nature de l'occupation	Prix total de la location
Location de la salle seule	
Réunion en soirée de 18h à 23h30	100,00 €
Location avec mise à disposition de vaisselle et de la cuisine	
Congrès	277,00 €
Journée en semaine (du matin au lendemain matin)	185,00 €
Café lors d'un enterrement – la journée	47,00 €
Vin d'Honneur uniquement (1jour ou 1 Week-end)	93,00 €
Manifestation de type FETE-CAFE-BUFFET-REPAS (2 jours du vendredi soir au lundi matin)	315,00 €

LOCATION DU GITE ET DE LA SALLE DES FETES DE RUBECOURT ET LAMECOURT :

- Gîte:

Chauffage gaz: 3.60 m3,

Charges d'électricité : jour : 0.15 €/kwh, nuit : 0.12 € /kwh

Taxe de séjour : 0.60 € par personne et par jour,

Ménage (facultatif): 45 €,

Paire de draps : 9 €

Un abattement de 8Kw pour EDF est fait par nuitée.

Salle des fêtes :

Charges d'électricité : 0.15 €/kwh,

- Location habitant de la nouvelle commune le week-end:
 - de septembre à mai 130€ (chauffage compris),
 - de juin à août 115€,

- Location habitant extérieur à la commune nouvelle :
 - de septembre à mai 180€ (chauffage compris)
 - •de juin à août 160€
- Ménage au choix 45€
- Location vaisselle, lors des locations de salle au prix de 25 € pour les habitants du village, 35€ pour les extérieurs et Gratuit pour l'association Familles Rurales à compter du 01/01/2017.

A compter du 1^{er} janvier 2017, les tarifs suivants seront appliqués en cas de casse :

	Assiette plate et bol	2,00
*	Assiette Dessert, couteau	1.50
-	Verre à vin, à eau et flute à champagne, coupe à fruits	2,50
8	Verre enfants	0,80
2	Tasse à café	1,80
=	Soucoupe, fourchette, cuillère à soupe, ramequin	1.20
÷	Cuillère à café	1.00
3	Plat inox, légumier, couteau à pain, ustensile cuisine	7,00
~	Corbeille à pain	4,00
2	Saladier, passoire	6.50
=	Cruche Inox, Plat Ovale, Poêle, Thermos	10.00
-	Cruche verre, tire-bouchon, plateau	5.00
-	Casserole, plats rectangulaire à four	28.00
-	Faitout	38.00
2	Cafetière	25.00

APPROBATION DES TARIFS DU PERISCOLAIRE :

Service	Туре	Tarifs	Réductions
Cantine	Forfaits 1, 2, 3 ou 4 jours par semaine,	3.55€	Familiale (10% pour 2 enfants, 20% pour 3 enfants, 30% pour 4 enfants)
	Occasionnel	4.60 €	Familiale
Garderie	A l'heure	1.55 €	Familiale

ALSH	Tarif plein journée avec repas	12 €	Familiale, participation CE ou déduction MSA à 5.5 € par jour
	Tarif plein journée sans repas	8€	Familiale + participations éventuelles CE ou MSA à 5.5 € /jour
	Tarif CAF QF inférieur à 630, journée avec repas	10€	Familiale + participation CAF 4 € / jour - 12 ans, chèques loisirs 5 € / jour pour + 12 ans
	Tarif CAF QF inférieur à 630, journée sans repas	6€	Familiale + participation CAF 4 € / jour - 12 ans, chèques loisirs 5 € / jour pour + 12 ans

CIMETIERE DE BAZEILLES:

- concession d'un emplacement pour inhumation en caveau ou pleine terre (Durée : 30ans) :

• nouvelles concessions d'une surface de 3 m²: 92 €

- case et soliflore : 635 €

- dispersion des cendres au jardin du souvenir : 16,00 €

- ouverture - fermeture des cases et dalles : 58,00 €

gravure - inscription de lettres : selon tarif en vigueur à la réalisation

CIMETIERE DE RUBECOURT ET LAMECOURT :

Concession de 2m² pour (Cinquante ans) : 229 €,

Colombarium (trente ans): 650 €

CIMETIERE DE VILLERS-CERNAY:

Concession: 15 ans: 30 €uros, 30 ans: 54 €uros, 50 ans: 90 €uros

Colombarium: 500 €uros.

VENTE DU LIVRE DE BAZEILLES :

Vente au prix de 25 €uros

TARIFS DES DROITS DE PLACE A BAZEILLES:

47 €uros par jour d'emplacement

Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION n°7: VOTE DU QUART DES CREDITS D'INVESTISSEMENT:

Dans l'attente du vote du budget primitif 2017, et pour permettre le règlement des opérations engagées sur 2016, Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation pour engager sur début 2017 le quart des crédits d'investissement de l'année précédente, comprenant les budgets investissement des 3 communes, soit un montant de 948.731,46 €.

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
20	Immobilisations	78.470 €
	incorporelles	
204	Subventions	62.857,65 €
	versées	
21	Immobilisations	1.579.671,88 €
	corporelles	
23	Immobilisations en	1.954.972,31 €
	cours	
TOTAL		3.794.925,84 €
¼ des invest.		948.731,46 €

Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION n°8: ADHESION A LA SPL X-DEMAT:

Monsieur le Maire précise que la commune doit délibérer sur l'adhésion à la SPL XDemat qui permet aux collectivités de bénéficier d'outils informatiques en vue de la dématérialisation. Il rappelle que le Conseil municipal de Bazeilles avait déjà délibéré sur ce point lors de sa séance du 21 octobre 2016, et il est nécessaire de délibérer à nouveau depuis le passage en commune nouvelle. L'adhésion à cette entité permet de bénéficier de tarifs favorables pour la mise en place de modules informatiques permettant la mise en œuvre de la dématérialisation : factures électroniques au 1^{er} janvier 2017, signature électronique, transmission des délibérations et compte-rendu au contrôle de légalité.

Adopté à l'unanimité.

DELIBÉRATION n° 9 : CONVENTION CNP :

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'approuver l'adhésion des personnels de Rubécourt et Lamécourt et de Villers-Cernay pour l'année 2017 pour l'assurance afin de permettre les prises en charge des risques suivants au bénéfice des agents à compter du 1^{er} janvier 2017:

- Pour les agents affiliés IRCANTEC: accident ou maladie imputable au service et temps partiel thérapeutique, maladie ou accident de vie privée, maternité adoption paternité et accueil de l'enfant.
- Pour les agents affiliés CNRACL: décès, accident ou maladie imputable au service et temps partiel thérapeutique, maladie ou accident de vie privée, maternité adoption accueil de l'enfant.

Adopté à l'unanimité.

DELIBÉRATION nº 10: ADHESION AU CNAS:

Monsieur le Maire précise que la commune de Bazeilles a adhéré au CNAS depuis plusieurs années afin de faire bénéficier l'ensemble du personnel des prestations sociales offertes par cet organisme. Il demande au Conseil de bien vouloir adopter le principe d'adhésion des personnels des communes de Rubécourt et Lamécourt et de Villers-Cernay à compter du 1^{er} janvier 2017.

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION n°11: INDEMNISATION DES HEURES SUPPLEMENTAIRES:

A la demande de Monsieur le Maire, le Conseil municipal adopte le principe de l'indemnisation des heures supplémentaire aux agents de la collectivité dans le respect des règles applicables à leur statut. Compte tenu des nécessités de service et de la charge de travail qui peut en résulter, de manière ponctuelle, les agents des services municipaux peuvent être amenés à effectuer des heures supplémentaires. Cela concerne les agents administratifs et techniques, ainsi que les agents du service entretien et du périscolaire.

Adopté à l'unanimité.

OUESTIONS DIVERSES:

- Pôle de santé,
- Terrain TARNOWSKI-POLO,
- Rencontre des élus et de l'ensemble du personnel le Vendredi 3 Février 2017 à la salle Infanterie de Marine.
- Prochain Conseil municipal le Vendredi 3 mars 2017 à 20h,
- Commission des Finances le Mercredi 1er février 2017 à 18h30,

La séance est levée à vingt et une heure quinze minutes, Fait et délibéré, les an, mois et jour susdits. Procès-verbal publié au Registre Communal des Délibérations

